

**Zeitschrift:** La musique en Suisse : organe de la Suisse française  
**Band:** 3 (1903-1904)  
**Heft:** 41

**Rubrik:** [Impressum]

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 09.02.2026

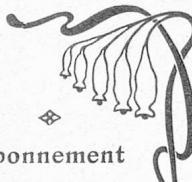
**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



Abonnement

Suisse:

Un an. Fr. 6.—



Abonnement

Etranger:

Un an. Fr. 7.—

# LA MUSIQUE EN SUISSE

ORGANE DE LA SUISSE FRANÇAISE

Paraissant le 1<sup>er</sup> et le 15 de chaque mois

RÉDACTEURS EN CHEF:

E. JAQUES-DALCROZE et H. MARTEAU  
GENÈVE.

ÉDITEURS-ADMINISTRATEURS:

SÄUBERLIN & PFEIFFER, IMPRIMEURS  
VEVEY

## Avis à nos lecteurs!

Nous attirons l'attention de nos lecteurs sur le fait que nous avons repris l'édition et l'administration de

## LA MUSIQUE EN SUISSE

au début de sa troisième année.

Nous nous efforcerons de donner à cette publication tout le développement qu'elle comporte, nous étant assuré le concours de nombreux collaborateurs musicaux.

Il va sans dire que M. Jaques-Daleroze, le fondateur de „La Musique en Suisse”, le populaire auteur du plus populaire des Festivals, reste à la tête de ce journal comme rédacteur en chef, en compagnie de son fidèle collaborateur et ami, M. Marteau.

Nous espérons que vous voudrez bien soutenir cette publication artistique en nous restant fidèles comme abonnés, et que vous la recommanderez *urbi et orbi*, d'autant que son prix modique lui donne partout libre et facile entrée.

**Säuberlin & Pfeiffer.**

## La musique pour chœurs d'hommes et l'éducation musicale.\*

Les chœurs d'hommes représentent jusqu'à un certain point le chant populaire du XIX<sup>me</sup> siècle, ou du moins des deux premiers tiers de celui-ci, c'est-à-dire qu'ils expriment d'un côté l'amour du peuple pour la musique, de l'autre les aspirations mêmes de l'âme populaire. Mais ce qui caractérise surtout les chœurs d'hommes c'est qu'ils doivent leur existence plutôt à des besoins intellectuels qu'à des besoins musicaux.

En effet, les traditions de l'histoire musicale nous présentent ici des anomalies qui sont tout aussi significatives pour l'appréciation artistique du chœur d'hommes que pour la compréhension de sa tâche morale. L'apparition du chant pour chœurs d'hommes a eu lieu soudainement au commencement du XIX<sup>me</sup> siècle, sans être motivée au point de vue purement musical. Ce qui est étrange, c'est

\* Cet article, dû à la plume de notre éminent correspondant berlinois, M. le Dr Storck, est le premier d'une série d'études consacrées à la littérature des chœurs d'hommes, si dignement et supérieurement représentée en Suisse par les œuvres d'Hegar, Attenhofer, etc., etc. Nous laisserons à chacun de nos correspondants l'entièvre responsabilité de ses opinions et clorons l'enquête par l'expression de nos sentiments personnels.

(La Réd.)